



N°303-2023
5.3.2

Département du LOIRET

Commune de Saint-Cyr-en-Val
REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRÊTÉ DU MAIRE PORTANT
NOMINATION DES MEMBRES DÉSIGNÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Le Maire de Saint-Cyr-en-Val,

*Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L123-6, R123-11, R123-12 ;
Vu la délibération n°27-20 15 juin 2020 du conseil municipal fixant le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale ;
Vu l'arrêté n°237-2020 du 2 juillet 2020 portant nomination des membres désignés du CCAS ;
Vu l'arrêté n°280-2023 du 21 août 2023 portant démission d'office d'un membre du conseil d'administration du CCAS ;
Vu l'arrêté n°282-2023 du 21 août 2023 portant démission d'office d'un membre du conseil d'administration du CCAS ;
Vu l'avis du maire affiché du 21 août au 8 septembre 2023 notamment dans le bulletin municipal informant les associations du renouvellement du conseil d'administration ;
Vu les propositions des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, des associations de retraités et de personnes âgées du département et des associations de personnes handicapées du département.*

Considérant que les dispositions de l'article L123-6 du code de l'action sociale et des famille disposent que « Le conseil d'administration comprend également des membres nommés, suivant le cas, par le maire ou par le président de l'établissement public de coopération intercommunale, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune ou les communes considérées. »

Considérant que les arrêtés n°280-2023 et 282-2023 susvisés et portant démission d'office de membres du conseil d'administration du CCAS ;

Considérant la démission de Mme Serin-Moulin en date du 18 juillet 2023 de son mandat d'administratrice du CCAS ;

Considérant la démission de M. Ferrand en date du 4 août 2023 de son mandat d'administrateur du CCAS ;

ARRÊTE

Article 1 : Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

- Madame Marie-Claude GRINOVERO représentant les associations de retraités et de personnes âgées ;
- Madame Luce POSTROS, représentant les associations familiales désignée sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) ;
- Monsieur Christophe DALLEAU, représentant les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- Monsieur Julien VEDANI, représentant les associations de personnes handicapées ;
- Madame Brigitte BILLON, en tant que personne qualifiée ;
- Madame Claudette BOUREUX, en tant que personne qualifiée.

Article 2 : Les dispositions de l'article 2 et l'article 1 de l'arrêté n°237-2020 du 2 juillet 2020 susvisé relatives à la nomination de Mme Marie-Claude GRINOVERO, de Mme Elisabeth SERIN-MOULIN, de Mme Claudette BOUREUX et de M. Christophe FERRAND en tant que membres du conseil d'administration du CCAS sont abrogées ;

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis au contrôle de légalité et publié électroniquement sur le site internet de la commune de Saint-Cyr-en-Val afin d'attester de son caractère exécutoire ;

Article 4 : Le présent arrêté sera également notifié aux membres désignés du conseil d'administration du CCAS ;

Article 5 : Le Directeur Général des Services sera chargé de l'exécution du présent arrêté ;

Article 6 : Le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique sur le site internet de la commune (<https://www.mairie-saintcyrenval.fr/>), faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux devant la Commune, sise 140, rue du 11 novembre 1918, 45 590 Saint-Cyr-en-Val ;
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans sis 28, rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans. Ce dernier peut être également saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » via le site internet : <https://www.telerecours.fr/>

Fait à Saint-Cyr-en-Val, le
Le Maire

14 SEP. 2023

Identité :

Notifié le :

Signature :

Vincent MICHAUD

